**PARLEMENT EUROPÉEN**

**Groupe Communiste et Apparentés**
**(SF, Ind. stn.)**

**Luxembourg**

Strasbourg le 16 novembre 1987

PROPOSITION DE RESOLUTION D'URGENCE
CONFORMEMENT A L'ART. 64 DU REGLEMENT
DE MM. CERVETTI, PIQUET, EPHREMEDIS, MIRANDA, PEREZ-ROYO, Mme BOSERUP, M. FILINIS.
AU NOM DU GROUPE COMMUNISTE ET APPARENTES.

OBJET : ARRESTATIONS ARBITRAIRES EN TURQUIE
LE 16 NOVEMBRE 1987.

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

A. Considérant que la Turquie est liée à la C.E.E. par un accord d'association,
B. Considérant la décision du gouvernement turc de tenir des élections le 29 novembre,
C. Considérant sa décision d'envoyer une délégation d'observateurs à ces élections,
D. Considérant le retour en Turquie de MM. NIHAT SARGIN et HAYDAR KUTLU Secrétaires généraux du Parti Ouvrier de Turquie et du Parti Communiste de Turquie,
E. Considérant que plusieurs parlementaires nationaux et européens ont décidé d'accompagner dans leur retour à ANKARA ces deux personnalités,

1. Apprend avec préoccupation que MM. NIHAT SARGIN et HAYDAR KUTLU ont été arrêtés à leur arrivée à ANKARA, brutalement séparés des parlementaires qui les accompagnaient et gardés à vue, dans l'isolement, au commissariat central de la ville.

2. Demande la libération immédiate de ces deux personnalités et que soit garanti leur libre activité politique ultérieure dans le pays, afin de contribuer à l'établissement d'un processus démocratique en Turquie.

3. Demande aux Ministres des Affaires Etrangères réunis dans le cadre de la coopération politique d'intervenir d'urgence auprès du gouvernement turc.

4. Demande à son Président d'intervenir dans le même sens auprès des autorités turques.

5. Demande à son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, aux Etats membres, au gouvernement turc et à la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Adopté le 19